

## PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE - 01/03/2018 -

<b>Date / Lieu</b>	01/03/2018 - Saran
<b>Présents</b>	BOUREAU Jocelyne, COUSIN Joel, DAUDIN Jacques, FROGER Maryse, GALLAND Emmanuel, HENAULT Alain, MAURY Jean-Yves, MAUXION Philippe, MOREAU Nathalie, PACAULT Florence, PAQUET Philippe, RAFAITIN Monita, RENARD Pascal, RIBAULT Jannick, TILLAY Dominique, SCHMIDT Wilfried
<b>Excusés</b>	BOUE Jacques, CASSEGRAIN Patrick, COURBE Laurent, DELAGARDE Jean-Charles, MOIZAN Jacky, PIGET Marie-Laure, ROSSIGNOLES Jean-Paul, RAVIER Jacky,
<b>Absents</b>	
<b>Invités</b>	MISSIOS Alexandre, Directeur Territorial GALLOIS David, Directeur Technique SUCHET Michel, représentant le Conseil d'Honneur
<b>Rédacteur</b>	RENARD Pascal
<b>Validation CR</b>	Oui

### **ORDRE DU JOUR**

- I. Validation du projet de la nouvelle organisation des moyens humains (CTF)
- II. Présentation pour validation de la nouvelle formule aux championnats régionaux Séniors
- III. Validation président de la CRO
- IV. Validation intégration règlement JIG-MIG
- V. Proposition modification règlement intérieur
- VI. Informations Président
- VII. Questions diverses

Le Président ouvre la réunion du Comité Directeur en souhaitant la bienvenue à Michel SUCHET, qui assiste à sa première réunion en qualité de membre du Conseil d'Honneur.

#### **I. Validation du projet de la nouvelle organisation des moyens humains (CTF)**

Le Président souhaite que nos débats soient constructifs et puissent aboutir à une solution. Il avance la mise en place d'un groupe de travail avec le Trésorier, le Président de la Commission Technique, le Directeur Territorial (DT), le Directeur Technique Régional (DTR), le Responsable Administratif et Financier (RAF), et les 6 Président-e-s de Comités pour mettre en place un projet final, dans un intérêt commun.

David GALLOIS (DTR) rappelle que son rôle n'est pas de s'initier sur la partie financière du projet, mais uniquement sur la partie technique, d'après les missions qui lui sont confiées par le DTN. Il présente son projet technique pour la Ligue, avec 4 grandes missions pour le DTR :

1. Gestion, coordination et suivi des missions des techniciens Ligue CVL - CTS, CTF, cadres
2. Coordination et animation de l'ETR de la Ligue CVL
3. Responsable pédagogique de la formation des cadres techniques au sein de l'IRFBB
4. Participation au développement et à la mise en place de la politique technique de la Ligue, en lien avec le Président de la Commission Technique Régionale et les élus de la Ligue CVL.

Ces missions s'articulent autour de 4 axes de travail :

1. Formation du joueur-se
2. Détection et sélection des potentiels
3. Formation des cadres
4. Développement

David GALLOIS indique son souhait de fonctionnement de l'ETR : un outil de travail qui répond aux commandes du Président de la Commission Technique et de l'IRFBB, pouvant également répondre aux attentes/questions des commissions régionales ou départementales sur des thématiques précises.

Elle peut fonctionner de 2 manières différentes :

1. Par sollicitation : une commission de la Ligue CVL ou un Comité Départemental peut solliciter l'ETR pour un travail de réflexion sur un projet spécifique. L'organisme « demandeur » passe une commande à l'ETR, en s'adressant au DTR.
2. Par proposition autonome : un ou plusieurs membres de l'ETR peuvent solliciter la réflexion autour de projets techniques (réforme/révision d'actions actuelles, mutualisation d'actions sur le territoire, projet innovant).

Dans les 2 cas :

- Le DTR valide ou invalide la capacité (légitimité) de l'ETR à travailler sur ce projet.
- L'ETR effectue une proposition de projet pour la commande passée (démarche, mise en œuvre) pour budgétisation et étude de faisabilité.

L'ETR est également un lieu d'échange et de formation. Elle a la capacité à mettre en place des actions de formation à destination de ses membres (formation de formateur, renforcement ou développement de compétences nouvelles).

David GALLOIS explique qu'il adaptera son projet suivant le nombre de CTF dont la Ligue dispose.

Le Bureau Directeur du 08/02 avait demandé une étude budgétaire pour le financement de 6 postes de CTF, dont 4,5 pour les Comités et 1,5 sur des missions Ligue.

Alexandre MISSIONS (DT) fait une présentation de ces travaux et de la faisabilité financière du projet pour une ou plusieurs embauches, comme notamment par le passé avec 1 CTF par département.

La part consacrée pour l'emploi de CTF sur licence de la Ligue est actuellement de 5,50€ (définie à 5€ lors de la saison 2011/12 puis revue à 5,50€ lors de la saison 2017/18), ce qui permet de couvrir l'embauche des 4 CTF et du CTO que compte la Ligue.

Si la Ligue recrute 1 CTF supplémentaire, alors elle aura besoin d'une part sur licence de 6,46€ ou de générer de nouvelles ressources à hauteur de 14 000€, sinon elle aura un résultat déficitaire d'environ 14 000€.

Si la Ligue recrute 2 CTF supplémentaires, alors elle aura besoin d'une part sur licence de 7,67€ ou de générer de nouvelles ressources à hauteur de 40 000€, sinon elle aura un résultat déficitaire d'environ 40 000€.

Ces projections budgétaires sont fiables à 90% (avec une marge d'erreur de + ou - 5 000€) et tiennent compte de plusieurs paramètres : baisse des licences, baisse des subventions publiques, diminution des aides à l'emploi, augmentation des ressources avec le BPJEPS... Mais il reste des incertitudes : mutation, part fédérale, développement des nouvelles pratiques...

Alexandre MISSIONS pose donc une double question au Comité Directeur : est-ce que la Ligue recrute un CTF ?

Si oui, quelle solution financière est retenue ?

Pour faire avancer le débat, Alexandre MISSIONS propose 3 solutions (ou scénarii) avec :

- 4 CTF et 1 CTO : statut quo et répartition des CTF par zones territoriales
- 5 CTF et 1 CTO : avec l'embauche de 2 mi-temps (l'un dans le 18 et l'autre dans le 36)
- 6 CTF et 1 CTO : avec l'embauche 2 temps pleins

Dans chaque scénario, la Ligue s'appuierait sur le CTF du 41 pour couvrir ses nouveaux besoins (secrétariat IRFBB).

Le Président Jannick RIBAUT refuse d'envisager augmentation du coût de la licence. Autre possibilité : utiliser les réserves financières de la Ligue, mais cette solution n'est pas pérenne. Le DT précise que ces réserves couvrent 1 an de salaire des personnels de la Ligue (ce qui est préconisé) et peuvent permettre d'investir un peu dans du développement.

Nathalie MOREAU fait remarquer que sans le départ du CTF du 36, l'équilibre financier de la masse salariale sur cette saison était déficitaire.

Alexandre MISSIOS répond positivement à cette remarque. Il indique que d'autres facteurs financiers non prévus sont venus se greffer, notamment les baisses de subventions, ce qui n'a pas arrangé la situation.

Le Président Jannick RIBAUT confirme des ressources en baisse d'où la nécessité de travailler ensemble sur le projet.

Nathalie MOREAU fait remarquer qu'il serait peut-être intéressant d'utiliser le groupement d'employeur pour pouvoir bénéficier du maximum d'aides à l'emploi possible.

Alexandre MISSIOS attire l'attention que cette possibilité est déjà prise en compte dans les projections financières. Cette solution est viable sur le court terme : elle ne fait que repousser la problématique de la pérennisation des postes.

Monita RAFAITIN fait remarquer qu'un demi-poste sur son département lui conviendrait. Néanmoins elle fait remarquer qu'elle aurait besoin d'une personne sur place, avec un réel investissement. Elle ne souhaite pas quelqu'un seulement pour une opération ponctuelle. Elle prend l'exemple du secteur de Vierzon. Elle attire également l'attention sur le fait qu'elle veut un mi-temps uniquement consacré au 18, donc hors Pôle Féminin car cette mission prend beaucoup de temps (ce qui revient à créer un 0,7 ETP).

Alexandre MISSIOS ne comprend pas pourquoi cette mission est chronophage. Il rappelle que les heures d'intervention dans un Pôle sont en moyenne de 12h hebdomadaires sur 30 semaines (la Ligue est à 9h et cela doit être revu sur demande du DTR), ce qui représente 360h. Les intervenants dans les Pôles doivent donc être capables de faire leur travail dans ce volume imparti.

Alexandre MISSIOS aborde le sujet de l'optimisation des moyens humains.

David GALLOIS fait remarquer que les besoins du Pôle sont difficiles à cibler, mais qu'il est de son devoir de voir comment couvrir les missions. Il doit faire un travail de planification mais reconnaît qu'il existe une grande disparité sur les territoires.

Alain HENAULT reconnaît que ce dossier est complexe, mais qu'il nous tient tous à cœur de le mener ensemble de notre mieux. Il attire notre attention sur le fait que notre devoir est de ne pas mettre en danger la pérennité de la Ligue par des embauches pas forcément bien justifiées. Il a évoqué ce principe lors d'une réunion avec les membres du Conseil d'Honneur, qui vont dans son sens et le rejoignent sur cette question. Le système tel que nous l'avons tous connu n'est plus viable aujourd'hui.

Alain HENAULT demande si nous avons réellement besoin de 6 CTF ? Pour lui, 6 emplois à temps plein ne correspondent plus à nos attentes, et il faut d'abord que la Ligue optimise les temps de travail. Il nous fait remarquer que même par le passé, nous ne savions pas utiliser le temps de travail des CTF à 100 %. La Ligue peut aujourd'hui compter sur David GALLOIS, qui sera capable de donner une autre orientation, plus proche de nos besoins et des projets à développer.

Philippe MAUXION fait remarquer qu'il serait peut-être plus judicieux de travailler sur des thématiques sur l'ensemble de la région, plutôt que sur des territoires.

Alexandre MISSIOS indique que c'est justement ce modèle qui a été retenu par la Ligue CVL de Handball.

David GALLOIS organisera le travail suivant le nombre de CTF de la Ligue, mais il faudra donner des priorités de développement. Il propose également de s'appuyer sur des compétences, des bonnes pratiques et

expériences de territoires et de les transposer sur toute la région. Il a analysé des profils différents suivant les CTF qu'il trouve opportun d'exploiter. Il attire notre attention sur le fait que les clubs ne peuvent pas s'appuyer sur une assistance des CTF pour encadrer : les CTF doivent être simplement en soutien mais ne pas faire à la place des clubs, sinon c'est simplement repousser l'échéance. Il fait également remarquer que les opérations Basket Ecoles doivent être bien ciblées pour être productives sinon elles ne servent à rien. Les CTF doivent donc être davantage des développeurs, des chefs de projets. Cela implique de revoir le rôle et les postes des CTF car ils auront des missions Ligue, plus seulement Comités.

Wilfried SCHMIDT émet des doutes sur le profil actuel des CTF : ont-ils l'envie et la motivation de changer leur pratique et l'approche de leurs missions ?

Alexandre MISSIOS indique que cela nécessiterait un investissement (temps et argent dans des formations) pour accompagner nos CTF dans ce changement.

Nathalie MOREAU souligne l'importance de la proximité. Si elle perd un CTF sur son Comité, alors c'est tout un maillage territorial qui s'éteindra. Les approches d'un territoire à l'autre sont différentes : elle craint que le CTF d'un autre département ne connaisse pas les problématiques locales des clubs (comme par exemple Issoudun). Il faut également prendre en compte les temps de déplacement.

Emmanuel GALLAND indique qu'il a fallu 2 ans à son CTF Ligue pour créer un véritable réseau et être reconnu un peu partout dans le 28.

Dominique TILLAY attire l'attention sur le partage du temps de travail notamment de son CTF Ligue. A ce jour, il lui reste 57% de temps disponible pour les actions de son Comité. Demain, s'il souhaite le faire travailler sur le développement des nouvelles pratiques, il ne voit pas comment c'est viable si le CTF Ligue du 45 va travailler 30% dans un autre département. Il fait également remarquer que si nous ne sommes plus dans le même modèle, il faudra le faire voter lors de l'AG.

Wilfried SCHMIDT fait remarquer que le CTF Ligue du 41 est souvent évoqué pour des missions Ligue. Il craint que ce nouveau mode de fonctionnement (intervention dans d'autres départements) n'entraîne des demandes de ruptures conventionnelles.

Alexandre MISSIOS rappelle que la Ligue n'a pas d'autres choix que d'utiliser des CTF Ligue répartis dans les Comités car elle ne dispose pas des ressources humaines suffisantes en interne. Cette situation génère un surcoût financier (frais de déplacement) et du temps de déplacement (qui serait plus utile dans les territoires) que la Ligue n'aurait pas à supporter si elle avait son propre CTF. Nous ne sommes pas dans l'optimisation des moyens humains ni pour la Ligue, ni pour les Comités.

Emmanuel GALLAND interroge les Comités ayant leur propre CTF salarié (soit 5 Comités sur 6). Il ne comprend pas que ces Comités ne puissent pas couvrir leurs besoins avec leur propre salarié plus celui de la Ligue, alors qu'une seule personne réussit à faire tout le travail sur son département.

Alexandre MISSIOS interroge le Comité Directeur sur la décision/orientation qu'il souhaite prendre.

Dominique TILLAY propose de retenir la 2<sup>ème</sup> solution : l'embauche de 2 mi-temps, l'un sur le 18 et l'autre sur le 36, mais avec une évaluation intermédiaire chaque trimestre et un bilan à la fin de saison. Ce bilan aura pour objectif de déterminer s'il faut maintenir ou non ce temps plein supplémentaire dans les ressources humaines de la Ligue (donc un licenciement ou non).

L'ensemble du Comité Directeur rejoint cette proposition.

Le groupe de travail souhaité par le Président Jannick RIBault travaillera donc sur la mise en œuvre de cette solution, qui doit être opérationnelle pour septembre 2019. La faisabilité de ces embauches devra tenir compte des données financières du bilan et du compte de résultat de la saison 2018/19.

Alexandre MISSIOS et David GALLOIS travailleront sur une optimisation du temps de travail des CTF, avec l'intégration de projets de développement.

Le Président Jannick RIBAUTL rappelle qu'il est hors de question d'abandonner les départements, mais que nous devons trouver ensemble la meilleure formule pour tous (Ligue comprise) et la plus économique. Dans l'attente, le Président Jannick RIBAUTL rappelle que la Ligue pourra prendre en charge financièrement le coût de vacataires pour pallier l'absence de CTF Ligue dans le 18 et le 36, après accord de la Ligue sur les devis transmis par les Comités.

## **II. Présentation pour validation nouvelle formule aux championnats régionaux seniors**

Pascal RENARD fait une présentation d'un projet de réforme des championnats seniors région pour la saison 2020/21. Suite à un état des lieux, nous avons fait un comparatif entre la saison 2017/18 et la saison 2018/19. Nous avons pu constater une déperdition de 20 équipes seniors F et M sur notre Ligue. Nous avons également vécu une fin de saison difficile à gérer, avec un nombre de repêchages important allant même jusqu'à faire appel au volontariat pour évoluer dans les championnats de RM3. Nous avons aussi constaté un niveau faible dans certaines équipes de bas de tableau, et n'avons pas trouvé 2 équipes des départements 37 et 45 pour palier à leur droit accession en RF2.

Nous avons alors constitué un groupe de travail avec les responsables des commissions sportives départementales et des clubs représentatifs du niveau de jeu régional. Après 2 réunions de travail, les participants sont convaincus qu'il est nécessaire de réduire le nombre d'équipes dans ces championnats. Ainsi, 2 formules ont été proposées au Comité Directeur de la Ligue :

1. Conserver 3 divisions en PNM, RM2 et RM3 avec 14 équipes par division, soit 42 équipes (contre 48 actuellement), et 2 divisions en PNF et en RF2 avec 12 équipes, soit 24 équipes (contre 26 actuellement).
2. Constituer 3 divisions, avec 10 équipes en PNM et en RM2, et avec 2 poules de 10 équipes en RM3 (soit 40 équipes). Passer à 10 équipes en PNF et en RF2.

Les accessions auront lieu par des matchs de barrages pour limiter le nombre de montées de départemental en RM3 à 4 équipes, et de départemental en RF2 à 2 équipes.

Pascal RENARD fait remarquer que sur la saison 2021/22, nous devons intégrer des championnats régionaux 3x3. Passer à 10 équipes nous laissera des fenêtres libres dans le calendrier pour les organiser.

Pascal RENARD évoque aussi une proposition de Patrick CASSEGRAIN : avoir des poules de 12 équipes pour privilégier le niveau de jeu.

Dominique TILLAY rejoint cette proposition de poules de 12 équipes, plus pratique pour se calquer sur les championnats départementaux, mais il souhaite un changement progressif et dans le temps.

Après différents échanges, l'ensemble du Comité Directeur retient cette proposition de 12 équipes par division. Une mobilisation des clubs aura lieu pour avoir leurs retours et la Commission Sportive Seniors Régionale devra présenter un projet lors du prochain Comité Directeur pour passer progressivement à des poules de 12 équipes en PNM, PNF, RM2, RF2 et RM3.

## **III. Validation Président CRO**

Suite de la démission du Président de la CRO, Arnaud SIMEON, le Président de la Ligue propose de le remplacer par Jean Yves MAURY. La proposition est soumise au vote.

Résultat :

- Pour 13
- Contre 2.

La proposition est validée.

Jannick RIBAUT fait également une présentation du nouvel organigramme de la commission.

Dominique TILLAY est surpris de voir le nom d'une personne de son Comité sans en avoir été prévenu. Il aurait aimé être informé.

Jean-Yves MAURY attire l'attention sur le fait qu'il prend ce poste mais que son emploi du temps ne lui permet pas de se rendre disponible autant qu'il le souhaiterait. Il assumera du mieux possible sa mission, mais si toutefois une personne souhaite s'investir sur ce poste, il acceptera d'être remplacé sans problème. Il compte s'appuyer sur une aide du secrétaire général et du CTO.

#### **IV. Validation intégration dans Règlement sportif JIG-MIG**

Pascal RENARD fait une présentation de l'article 70 des règlements sportifs régionaux que nous devons intégrer :

« ART 70 - Statut du joueur évoluant en CF-PN

*Les joueurs souhaitant évoluer dans ces divisions devront bénéficier du statut CF-PN. A cet effet, les joueurs devront transmettre à la Commission de qualification compétente, avec leur formulaire de licence, la Charte d'Engagements dûment signée. La participation aux compétitions visées ci-dessus des joueurs ne justifiant pas du statut CF-PN sera considérée comme irrégulière. Dès le début de la saison sportive, la participation d'un ou plusieurs joueurs ne disposant pas du statut CF-PN à une ou plusieurs rencontres, entraînera ainsi les sanctions suivantes (cf. Règlements Sportifs Généraux) :*

- *1<sup>ère</sup> infraction pour une équipe : pénalité de 200 € par manquement (= par joueur ne justifiant pas du statut CF-PN) prononcée par la Commission Fédérale des Compétitions ;*
- *2<sup>ème</sup> infraction et pour toute infraction supplémentaire pour cette même équipe : ouverture d'un dossier disciplinaire ».*

#### **V. Proposition modification règlement intérieur Ligue**

La Ligue doit mettre en conformité son règlement intérieur avec la disposition financière relative à l'absence d'un club évoluant en championnat régional sénior lors de l'Assemblée Générale de la Ligue.

Pascal RENARD propose d'intégrer dans le règlement intérieur l'Article 3, Paragraphe 4 suivant :

« 4. Pour une bonne tenue de l'Assemblée Générale, tous les clubs ayant eu au moins une équipe ayant évolué durant l'année sportive en championnat de France ou en championnat Régional séniors auront l'obligation d'être représentés par son Président-e ou un membre licencié dans le club ayant reçu procuration du Président-e, sous peine d'une pénalité financière spécifiée dans les dispositions financières de l'année en cours ».

Cette modification de règlement intérieur sera proposée pour ratification lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue CVL le 16 Juin 2019.

#### **VI. Informations Président**

Suite de la démission d'Arnaud SIMEON, Jannick RIBAUT nous informe de son remplacement par Alain HENAULT au poste de membre du Bureau Directeur.

## VII. Questions diverses

Jacques DAUDIN a envoyé un premier bilan des actions 3x3. Il est dans l'attente de certains départements. Un questionnaire a été envoyé aux 6 Comités pour connaître leur position sur la participation éventuelle au tournoi 3x3 festif concernant les U15 et les U17. Vu l'interrogation de certains départements à pouvoir y participer, nous avons pris le choix de ne pas en faire un cette année.

Néanmoins, Alain HENault propose que cette réflexion soit portée par l'ETR pour la saison 2020/21.

Philippe MAUXION nous informe que suite au retrait de la candidature du club du CJM BOURGES pour l'organisation de la Basket d'Or du 30 Mai 2019, celle-ci sera organisée par le club de ST AVERTIN.

Philippe PAQUET rappelle que le Challenge U13 aura lieu à Aigurande le 17 Mars, et que nous devons nous positionner le plus rapidement possible sur les récompenses retenues. Alexandre MISSIONS travaillera sur ce dossier avec lui ce lundi.

Jannick RIBAUULT nous informe que le Tournoi Inter Secteur (TIS) U14 F et M aura lieu à Châteauroux du 8 au 10 Juin 2019.

Jocelyne BOUREAU rappelle la date des examens d'arbitres région le 31 Mars 2019.

Joël COUSIN fait remarquer que la désignation des jeunes de son club pour passer leurs examens sur ces rencontres de RM3 les empêche de jouer et que la programmation est trop tardive pour pouvoir décaler la rencontre.

Jocelyne BOUREAU nous informe également des tournois du TIAM et du POINCONNET sur le week-end de Pâques.

Dominique TILLAY attire notre attention sur la suppression du coût des mutations par la FFBB, qui vont devenir gratuites la saison prochaine. Cela pose de nombreuses questions et pourra engendrer une perte importante sur les budgets. Il serait bien que la FFBB nous informe le plus rapidement possible.

Le Président Jannick RIBAUULT se charge de prendre contact avec la FFBB à ce sujet.

Pascal RENARD informe la mise en place d'une Commission Citoyenneté. Il regrette que seuls 2 départements fassent des actions pour la lutte contre les incivilités. La Commission Citoyenneté souhaite promouvoir et valoriser les bonnes pratiques issues des territoires. Elle travaille actuellement sur des outils pour les clubs et Comités. Elle conviera ces derniers pour une réflexion et un travail commun courant avril. La Ligue et les Comités doivent montrer l'exemple auprès des clubs dans les manifestations qu'ils organisent et même leur propre sélection.

Pascal RENARD constate que le Challenge de l'Esprit Sportif n'est pas assez vivant, et manque de lisibilité et de visibilité. La Commission Citoyenneté propose de le dynamiser pour devenir un outil valorisant les clubs (récompenses) et pouvant intégrer cette thématique de la Citoyenneté.

Il regrette également le manque d'implication dans le dossier « Femme sur tous les terrains » (une seule candidature dans notre Ligue à ce jour).

## Conseil D'Honneur

Michel SUCHET est pleinement satisfait d'avoir participé à sa première réunion du Comité directeur en tant que représentant du Conseil d'Honneur. Suite à une réunion avec les membres du Conseil d'Honneur dans

l'après-midi, il nous relance pour l'appel aux candidatures sur le Challenge du Bénévolat. Il rappelle que 2 Comités n'ont pas encore remis le Challenge 2018.

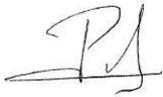
Pour mieux valoriser la personne récompensée, le Conseil d'Honneur souhaite que cette remise soit faite de préférence dans le club auquel la personne appartient.

Michel SUCHET souligne et apprécie l'énorme travail que Jacky RAVIER réalise avec la Commission Patrimoine de la Ligue.

Il trouve que nos missions sont compliquées, mais que nous avons la chance d'avoir 2 personnes de compétences avec David GALLOIS et Alexandre MISSIONS.

Fin de la réunion à 22h55.

Secrétaire Général  
RENARD Pascal



Président  
RIBAUT Jannick

